

DATE DE CONVOCATION 10/05/2022 L'an deux mille vingt deux, le seize mai à vingt heures.
Le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie, en séance publique, sous la présidence de Monsieur Gilles LAGAÜZERE

DATE D'AFFICHAGE

10/05/2022

NOMBRE DE CONSEILLERS : 23**EN EXERCICE : 23****PRESENTS : 20****PROCURATIONS : 02****VOTANTS : 22**

Pour :	22
Contre :	0
Abstentions :	0

Etaient présents : M. Mme LAGAÜZERE Gilles – POLONI Pascal – COUZIGOU Laurent – DILMAN Patrick – CAMBE Thierry - VALADE Pierre – JADAS Christian – RESSIOT Didier – MOHAND O'AMAR Abdelbaki – DUBERNET Thierry – MILANESE Antoine – TILLOS Marie-Hélène – ALLARD Aurélie – RESSES Lisa – FABRE Sylviane – DE MARCHI Céline – BAGES LIMOGES Carine -BELLOC Brigitte – DALL ANESE Lisa – CAPRAIS Dominique

Formant la majorité en exercice

Excusés : M. MmeAbsents : M. Mme MACHEFE Thomas – BROUILLON Monique – SICARD ChristineProcurations : Madame BROUILLON Monique à Monsieur MOHAND O'AMAR Abdelbaki

Madame SICARD Christine à Monsieur MILANESE Antoine

Madame Dominique CAPRAIS a été élue secrétaire de séance.

033/2022**OBJET DE LA DELIBERATION :****ACQUISITION PARCELLE AO N°994 A M. Mme GROSS Victor.**

Monsieur le **MAIRE** informe le Conseil Municipal de la proposition d'achat faite à Madame et Monsieur Gross Victor, pour la parcelle cadastrée AO n° 994 d'une contenance de 27 ca, située sur l'emprise de la place Gambetta, 47180 STE BAZEILLE, pour le prix de **1 000 Euros**.

Le CONSEIL MUNICIPAL,
Après en avoir délibéré,

Approuve l'acquisition de la parcelle cadastrée AO n° 994, située place Gambetta, auprès de Madame et Monsieur Gross Victor.

section	numéro	Contenance
AO	994	27 ca

Précise que le montant de cette transaction est fixé à **1 000 Euros** (mille Euros).

Autorise M. le Maire, ou son représentant à signer tous les documents relatifs à cette opération, les frais d'acte étant à la charge de la commune, passé en l'étude de Maître ORIFELLI.

EXTRAIT CERTIFIE CONFORME

Fait à Sainte-Bazeille

Le 17 mai 2022

Le Maire,

Gilles LAGAÜZÈRE

